



**Examen de maturité gymnasiale 2016
OS Économie et Droit**

Gestion d'entreprise

Donnée de l'examen

Nom : _____ **Prénom :** _____

Durée : 160 minutes (2 heures 40 minutes)

Matériel autorisé : Calculatrice non programmable
Annexe : plan comptable

Gestion d'entreprise

		Durée estimée	Points attribués
Problème 1	Journalisation	85 minutes	90 points
Problème 2	Rendement des titres	15 minutes	12 points
Problème 3	Répartition du bénéfice d'une SA	15 minutes	17 points
Problème 4	Point mort	15 minutes	16 points
Problème 5	Cash-flow	10 minutes	10 points
Problème 6	Bourse	20 minutes	18 points
TOTAL		160 minutes	163 points

Consigne :

- ▲ Pour le problème 1 (Journalisation), utilisez le journal ci-joint. Pour les autres problèmes, utilisez les feuillets officiels d'examen.
- ▲ Les feuilles de brouillon que vous utiliserez sont à remettre à la fin de l'examen.
- ▲ La donnée doit également être rendue.
- ▲ Notez votre nom, prénom et numéro de candidat sur la donnée et **sur chaque feuillet de réponses**.
- ▲ Veillez à faire deux dossiers séparés pour l'économie et le droit.



Problème 1 : Journalisation

Travail demandé :

Journalisez les opérations ci-dessous, extraites de la comptabilité 2015 de la quincaillerie Mac Habban SA à Porrentruy.

Voici quelques informations concernant cette entreprise :

- Elle est constituée en SA au capital-actions de CHF 800'000.- entièrement libéré, composé de 16'000 actions de CHF 50.- de valeur nominale.
- L'unique actionnaire est le directeur de l'entreprise, Mr Descloux.
- Mac Habban SA achète et vend différents articles de quincaillerie (outils, visserie), de petites machines (fraises à neige, tondeuses à gazon), ainsi que de la vaisselle et divers ustensiles de cuisine.
- Le magasin de Porrentruy appartient à Mac Habban SA. Il est financé par une dette hypothécaire de CHF 550'000.- au taux d'intérêt de 1.8% et a une valeur comptable de CHF 900'000.-. L'échéance de la dette est le 30 novembre.
- Mac Habban SA loue en plus un entrepôt dans la zone industrielle pour son important stock.
- Mac Habban SA assure également l'entretien et la réparation des machines qu'elle a vendues.
- Toutes les opérations sont soumises à une TVA de 8%. Vous devez comptabiliser la TVA au net.
- Mac Habban SA a acquis des obligations de la ville de Laufon, pour une VN totale de CHF 150'000.-, échéance le 30 octobre, taux d'intérêt 3.25%. Elles sont évaluées au 1^{er} janvier au cours de 99.

Opérations à journaliser :

1. Extournez le transitoire de l'intérêt obligataire.
2. L'entreprise paye les primes d'assurance accidents professionnels et non professionnels pour l'année en cours, CHF 9'750.-, par virement bancaire.
3. Paiement de l'assurance incendie du magasin pour 2015, CHF 856.-, par banque.
4. Achat de 12 tondeuses à gazon pour le stock, valeur totale CHF 22'350.- TVA non-comprise, par banque.
5. Paiement des dividendes nets de 5% à l'actionnaire unique, Mr Descloux, par banque.
6. Achat de plusieurs lots de casseroles à crédit, CHF 13'392 TVA comprise.
7. Paiement par virement bancaire de l'assurance vol du magasin, CHF 980.- pour 1 an, échéance le 30 mars.
8. Paiement du loyer de l'entrepôt, CHF 2'500.- par virement bancaire.
9. Comptabilisez le paiement, par banque, des salaires du mois des 5 vendeurs et du directeur, ainsi que les charges sociales de l'employeur ; les salaires déterminants AVS des employés se montent à CHF 32'000.- et celui du directeur, Mr Descloux, à CHF 11'200.-. Un vendeur prend une cocotte en fonte d'une valeur de CHF 399.60 (TVA comprise) en guise d'une partie de son salaire. Des allocations familiales pour CHF 1'750.- sont versées. Les cotisations AVS, AI, APG et AC se montent à 6.25%. La cotisation LPP employés est de CHF 3'800.- (contribution patronale paritaire). La cotisation AAP est de 0.89% et la cotisation AANP est de 1.47%. La cotisation patronale pour la caisse ALFA est de 2,8%. La participation aux frais de gestion de la caisse de compensation AVS se monte à CHF 145.-.
10. Les ventes du mois réglées par carte bancaire se montent à CHF 87'265.-, TVA non comprise.
11. Les ventes du mois réglées au comptant se montent à CHF 16'358.75, TVA comprise.
12. Le 30 juin, achat d'un nouveau véhicule pour l'entreprise, pour un montant TVA comprise ce CHF 70'200.-. Nous en payons le tiers au comptant. Le reste sera payé dans 3 mois, selon entente avec le garagiste.
13. Nous revendons à crédit l'ancien véhicule pour CHF 8'640.- TVA comprise. Il figurait pour CHF 500.- dans la comptabilité.

14. Nous recevons la facture d'une publicité diffusée pendant 1 mois sur RFJ, CHF 2'160.- TVA comprise.
15. Nous sponsorisons le FC Porrentruy pour la saison 2015-2016, pour un montant de CHF 12'000.-, TVA non comprise. Le paiement se fait par virement bancaire.
16. La commune de Courgenay décide de changer ses tondeuses à gazon. Nous leur envoyons une offre pour 3 machines :
- | | |
|--|---------|
| Tondeuse Honda, 3 pièces à CHF 1'750.- l'unité : | 5'250.- |
| ./. Rabais de quantité : | 250.- |
| ./. Escompte pour paiement à 10 jours : 4% | 200.- |
| Total, TVA 8% comprise : | 4'800.- |
17. Il y a deux jours, une employée nous a réclamé une avance de salaire de CHF 200.-. Nous la lui avons accordée (au comptant), nous avons comptabilisé l'écriture suivante :
- | | |
|----------------------|-------|
| De Salaires à Caisse | 200.- |
|----------------------|-------|
- Apportez la correction si nécessaire.
18. Nous décidons d'étoffer notre portefeuille de titres en achetant, par la banque, 500 actions "Mobilezone", VN CHF 0.01, au cours de 14.25 ; les frais de négociation se montent à CHF 106.-.
19. Nous vendons par banque les obligations de la ville de Laufon le 25 septembre, au cours de 102, frais de vente CHF 1'200.-. N'oubliez pas l'intérêt couru.
20. Nous encaissons, par la banque, les dividendes "Mobilezone" qui se montent, pour 2015, à CHF 0.25 par action.
21. Paiement de l'annuité de la dette hypothécaire, par la banque, CHF 19'900.-.
22. La commune de Courgenay a décidé, après négociation, d'accepter notre devis, mais avec un rabais de CHF 500.- au lieu de CHF 250.-. Nous leur livrons donc les tondeuses avec une facture de CHF 4'750.-, TVA comprise. L'escompte de 4% est toujours valable.
23. Nous remplissons la citerne de mazout pour le chauffage, CHF 5'400.- TVA non comprise. Paiement comptant.
24. Nous recevons un acte de défaut de biens concernant un client qui nous devait la somme de CHF 2'700.- TVA comprise pour l'achat d'une fraise à neige et contre qui nous avons lancé des poursuites il y a 1 année (les frais de poursuite s'étaient montés à CHF 45.-).
25. Nous vendons, au comptant, l'acte de défaut de biens de l'écriture 24 à une fiduciaire pour CHF 60.-. Pour le reste de la perte, nous décidons d'utiliser la provision pour l'amortir.
26. Nous avons effectué le service d'entretien de plusieurs fraises à neige et nous envoyons les factures, pour un montant total de CHF 6'480.- TVA comprise.
27. La commune de Courgenay nous paye, par virement bancaire, la facture des trois tondeuses (écritures 16 et 22) en profitant de l'escompte.
28. Nous recevons l'avis de crédit de la banque concernant des intérêts nets sur le c/c, CHF 187.85.
29. Le ducroire doit être diminué de CHF 450.-.
30. Il est décidé de constituer une provision pour l'entretien du magasin, CHF 10'000.-
31. Amortissement direct et constant du véhicule, 20% annuel, proportionnellement à la durée depuis l'achat (cf. écriture 12).
32. Amortissement indirect et décroissant de l'immeuble, 2%.
33. Passez les transitoires concernant :
- Les intérêts hypothécaires courus (Attention : tenir compte de l'amortissement de la dette)
 - L'assurance vol (écriture 7)
 - Le mazout en citerne, évalué au 31 décembre à CHF 4'600.-
 - Le sponsoring du FC Porrentruy, qui doit être à moitié à charge de l'exercice 2015 et à moitié à charge de l'exercice 2016.

Problème 2 : Rendement des titres

Monsieur Jean Balle a acheté le 9 novembre 2012, 100 actions nominatives Richemont, valeur nominale CHF 1.-, à CHF 66.- pièce, puis il les a vendues le 14 avril 2016 au cours de CHF 64.60. Les frais de négociation se sont élevés à CHF 43.- à l'achat et à CHF 39.- à la vente. Durant la période, il a été versé un seul dividende net de CHF 9.75 par action.

Travail demandé :

Calculer le taux de rendement annuel moyen en tenant compte du résultat à la revente.

Problème 3 : Répartition du bénéfice d'une SA

Au moment de la clôture des comptes, le bilan d'une SA donne les renseignements suivants :

Bilan de Erbi SA avant répartition du bénéfice

Actionnaires	900'000.-	600'000.-	Dettes à court terme
Véhicule	990'000.-	1'800'000.-	Dettes à long terme
Immeuble	2'340'000.-	3'600'000.-	Capital-actions
Actifs divers	2'640'000.-	519'200.-	Réserve générale
		40'000.-	Réserve spéciale
		10'800.-	Bénéfice reporté
		300'000.-	Bénéfice de l'exercice
	6'870'000.-	6'870'000.-	

Après la répartition du bénéfice, le bilan de cette même SA est le suivant :

Bilan de Erbi SA après répartition du bénéfice

Actionnaires	900'000.-	600'000.-	Dettes à court terme
Véhicule	990'000.-	20'000.-	Tantièmes
Immeuble	2'340'000.-	229'500.-	Dividendes
Actifs divers	2'640'000.-	1'800'000.-	Dettes à long terme
		3'600'000.-	Capital-actions
		548'650.-	Réserve générale
		70'000.-	Réserve spéciale
		1'850.-	Bénéfice reporté
	6'870'000.-	6'870'000.-	

Travail demandé :

Présentez le tableau de répartition du bénéfice. *Veuillez indiquer tous vos calculs !*

Remarque :

La répartition du bénéfice a été réalisée en respectant strictement les exigences du CO et en utilisant un superdividende arrondi au ½ %

Problème 4 : Point mort

Considérer le compte de résultat simplifié d'une entreprise au 31.12:

Résultat			
PRAMV	109'500	146'000	CAN
ACE	22'500		
Bénéfice	14'000		

Travail demandé :

- Calculer le chiffre d'affaire au point mort.
- Calculer le bénéfice si, par rapport à la situation au 31.12, la marge sur coût variable augmente de 10%.
- Pour l'année prochaine l'entreprise envisage d'acheter de nouvelles machines et ainsi faire bondir son chiffre d'affaires de 10%, mais en contrepartie, les charges fixes liées à cet investissement augmenteraient de 20%. En partant de la situation au 31.12, veuillez dans un premier temps établir **un nouveau compte de résultat simplifié** et dans un deuxième temps déterminer **le chiffre d'affaire au point mort** en tenant compte des éléments du point c et en supposant qu'elle garde la même structure de coûts variables.

Problème 5 : Cash-flow

Voici quelques informations sur le compte de résultat d'une entreprise (en CHF) :

CAN	750'000.-
PRAMV	475'000.-
MB	325'000.-
Amortissements	42'500.-
Frais généraux	44'000.-
Salaires	61'500.-
Intérêts produits	5'500.-
Provisions à caractère de réserve	10'000.-
Dissolution d'une provision excédentaire sur réparation d'immeuble	5'000.-
Bénéfice	100'000.-

Travail demandé :

- Déterminez le cash-flow brut par la méthode indirecte.
- Définissez la notion de charge non monétaire et de produit non monétaire.
- Expliquez pourquoi la capacité d'autofinancement est intéressante pour un analyste.

Problème 6 : La bourse

Vous avez suivi de près l'évolution de l'action UBS, et vous décidez d'acheter une option put aux conditions suivantes :

- Prime CHF 0.50 par action
- Prix d'exercice CHF 15.-
- Cours du sous-jacent aujourd'hui CHF 14.57

Travail demandé :

- a. Représenter graphiquement votre option grâce aux éléments ci-dessus, en veillant à indiquer le point mort (cours pour lequel on ne fait ni bénéfice, ni perte).
- b. Expliquez vos droits et vos obligations en tant qu'acheteur de put.
- c. En ayant acheté cette option, spéculez-vous sur la hausse ou la baisse de l'action UBS ? Trouvez 2 raisons pour lesquelles le sous-jacent pourrait évoluer dans le sens escompté, et expliquez clairement pourquoi.
- d. Si à l'échéance le cours de l'action est à 14.-, que faites-vous ? Expliquez et indiquez vos éventuels gains ou pertes, sachant que vous avez acheté 10 options.
- e. Même question que sous d, mais avec un cours à l'échéance de 17.-.